



EUROPEAN CONVENTION  
ON HUMAN RIGHTS  
CONVENTION EUROPÉENNE  
DES DROITS DE L'HOMME  
1950 - 2025

75



Strasbourg, 11/02/2025

GME(2024)R2

## GROUPE MULTIDISCIPLINAIRE AD HOC SUR L'ENVIRONNEMENT (GME)

2<sup>e</sup> réunion  
9 – 11 décembre 2024

### RAPPORT DE RÉUNION

#### 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LA PRESIDENTE DU GME

Le Groupe multidisciplinaire ad hoc sur l'environnement (GME) tient sa 2<sup>e</sup> réunion à Strasbourg du 9 au 11 décembre 2024. Mme Maria DIAMANTOPOULOU, qui préside la réunion, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participant(e)s.

#### 2. ADOPTION DU RAPPORT DE LA 1<sup>ère</sup> RÉUNION DU GME ET DE L'ORDRE DU JOUR DE LA 2<sup>e</sup> RÉUNION

Le GME adopte le rapport de la 1<sup>ère</sup> réunion (GME(2024)R1) et l'ordre du jour de la 2<sup>e</sup> réunion tel qu'il figure à l'Annexe I.

#### 3. DÉVELOPPEMENTS RELATIFS AU CONSEIL DE L'EUROPE

Le GME prend note des développements récents relatifs aux activités du Conseil de l'Europe (CdE) dans le domaine de l'environnement présentés par le Secrétariat.

Le GME est informé de la **stratégie et du plan d'action du CdE relatifs à l'empreinte carbone de l'organisation**, qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le Comité des Ministres travaille actuellement sur le document.

En ce qui concerne l'**Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)**, elle a adopté les recommandations suivantes :

- [APCE/Recommandation2273\(2024\)](#) Vers des stratégies du Conseil de l'Europe pour des mers et des océans sains afin de contrer la crise climatique
- [APCE/Recommandation2286\(2024\)](#) Garantir le droit humain à l'alimentation, liée à sa Résolution [APCE/Resolution2577\(2024\)](#).

En ce qui concerne le **Comité des Ministres**, il a adopté une recommandation sur les jeunes et l'action climatique ([CM/Rec\(2024\)6](#)).

En ce qui concerne le **Comité directeur pour les droits humains (CDDH)**, il a achevé sa mission relative à une étude sur la nécessité et la faisabilité d'un instrument garantissant le droit à un environnement propre et sain. Le rapport et ses conclusions ont été soumis au Comité des Ministres pour examen.

Dr Nicola WENZEL, qui représente le CDDH, déclare que bien que le rapport et ses conclusions aient fait l'objet de longues discussions, les États membres sont plutôt divisés. En effet, si certains plaident en faveur d'un instrument supplémentaire, d'autres affirment que le développement continu de la jurisprudence de la Cour en la matière suffit.

En ce qui concerne le **Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC)**, il a terminé ses travaux sur le projet de Convention sur la protection de l'environnement par le droit pénal, qui a été soumis au Comité des Ministres. La Convention devrait être ouverte à la signature lors de la Conférence ministérielle du Conseil de l'Europe en mai 2025.

En ce qui concerne le **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (Congrès)**, il a adopté deux recommandations pouvant éclairer les travaux du GME :

- [Recommandation 512\(2024\)](#) Favoriser l'économie circulaire aux niveaux local et régional
- [Recommandation 510\(2024\)](#) Réponses locales et régionales aux catastrophes naturelles et aux aléas climatiques : de la préparation aux risques à la résilience

En ce qui concerne la **Convention de Berne**, Mme Merike LINNAMÄGI, ancienne Présidente du Comité permanent de la Convention de Berne, présente les dernières informations relatives à la Convention et notamment la décision de modifier le statut de protection du loup d'espèce « strictement protégée » (Annexe II) à la catégorie d'espèce « protégée » (Annexe III). Elle mentionne également le financement de la Convention de Berne, qui devrait être garanti à long terme, même si le budget ordinaire du CdE a récemment augmenté et alors que le montant des contributions volontaires a fortement diminué. L'idée d'un Fonds fiduciaire du CdE pour l'environnement a été accueillie avec intérêt par les membres du Comité permanent de la Convention de Berne.

En ce qui concerne la **Convention sur le paysage**, elle a tenu sa 12<sup>e</sup> conférence en octobre 2024 qui a relancé les activités et la coopération multilatérale dans le domaine. Les Parties à la Convention ont approuvé un rapport et un projet de recommandation sur le paysage et la santé, soumis au Comité des Ministres pour adoption.

En ce qui concerne le **Comité européen des droits sociaux (CEDS)**, le GME est informé que le Comité discute activement des droits sociaux liés à l'environnement.

Le GME est également informé que le **Secrétaire Général a participé à la COP 29** à Bakou, Azerbaïdjan, en novembre dernier, et qu'il a tenu plusieurs réunions bilatérales avec des chefs d'État et des représentants de la société civile.

De plus, le GME est informé du **financement** des activités environnementales, et du fait que le Conseil de l'Europe utilise à la fois son budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires pour financer sa Stratégie. Le budget ordinaire est limité, et des fonds supplémentaires sont essentiels pour mettre en œuvre les objectifs de la Stratégie. Après le Sommet de Reykjavik, le nombre de projets liés à l'environnement a augmenté. La possibilité de créer un Fonds fiduciaire a été soulevée. Ce Fonds repose sur trois grands paramètres : premièrement, son aspect complémentaire au budget ordinaire garantirait plus de souplesse. Deuxièmement, les contributeurs pourraient affecter leur contribution à une activité précise, tout en laissant la possibilité d'utiliser les autres contributions pour la mise en œuvre globale de la Stratégie. Troisièmement, le Fonds permettrait de coordonner d'autres synergies et projets de coopération.

#### 4. RECUEIL DES ACTIVITÉS DU CONSEIL DE L'EUROPE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Le Secrétariat informe le GME que dans le cadre du processus de Reykjavik, la Secrétaire Générale a décidé de mettre en place une Task Force intersecrétariat sur l'environnement. La Task Force a été chargée de procéder à un examen des activités existantes et prévues dans le domaine de l'environnement au sein du CdE. Les informations recueillies sont présentées sous forme de recueil.

Le GME a examiné une première version du recueil lors de sa première réunion et la version mise à jour ([GME\(2024\)2rev](#)) est examinée lors de la présente réunion.

Le GME approuve la version révisée du recueil et demande au Secrétariat de la transmettre au Comité des Ministres, en tant que premier livrable mentionné dans son mandat.

#### 5. ÉCHANGE DE VUES AVEC MME MEROPI-SPYRIDOULA YDRAIOU, RAPPORTEUR THEMATIQUE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR LE CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mme Meropi-Spyridoula YDRAIOU, présente les travaux du Congrès en lien avec la mission du GME. Elle souligne que les pouvoirs locaux jouent un rôle majeur dans la lutte contre la triple crise planétaire engendrée par la pollution, le changement climatique et la perte de biodiversité, en prenant chaque jour des décisions qui influent sur l'environnement. Le Congrès apporte sa contribution en élaborant des rapports sur les principales questions environnementales telles que les catastrophes naturelles, l'économie circulaire et les ressources hydriques. Il a également publié un Manuel sur les droits de l'homme pour les élus locaux et régionaux sur l'environnement et le développement durable, dans lequel il donne des exemples de bonnes pratiques mises en œuvre par les communes. Elle ajoute que la Déclaration de Reykjavik souligne la nécessité de prendre des mesures coordonnées à tous les niveaux de gouvernance pour lutter contre les crises environnementales.

Le Congrès propose un Protocole additionnel à la Charte européenne de l'économie locale, afin de sensibiliser davantage les pouvoirs locaux à la protection de l'environnement et à la nécessité de l'intégrer dans leurs actions quotidiennes. Ce protocole permettrait de préciser les responsabilités aux niveaux local et régional, d'améliorer la gouvernance et de renforcer la résilience face aux risques climatiques. Il permettrait également de proposer des activités de formation et un appui aux pouvoirs locaux et d'encourager l'utilisation des nouvelles technologies. Le protocole bénéficierait aux États membres en témoignant de leur engagement en faveur d'une gouvernance multiniveaux, et sa mise en œuvre pourrait s'appuyer sur les processus de suivi existants. Le Congrès est convaincu que le protocole, soutenu par les États membres, serait plus efficace que des lignes directrices non contraignantes, car il permettrait aux pouvoirs locaux de tirer parti de leurs atouts en matière de protection de l'environnement.

Mme Meropi-Spyridoula YDRAIOU conclut que les pouvoirs locaux et régionaux, en tant qu'acteurs de première ligne, doivent travailler au côté des gouvernements nationaux pour atteindre les objectifs environnementaux communs.

#### 6. ÉCHANGE DE VUES AVEC MME AOIFE NOLAN, PRÉSIDENTE DU COMITÉ EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mme Aoife NOLAN présente au GME le rôle de la Charte sociale européenne (CSE) en ce qui concerne les questions liées aux droits humains et à l'environnement. S'il n'existe pas d'équivalent de l'article 46 de la Convention européenne des droits de l'homme qui oblige les États membres à se conformer aux décisions de la CSE, les conclusions de conformité ou de non-conformité formulées par le Comité européen des droits sociaux (CEDS) dans ses évaluations juridiques restent importantes. L'objectif de la CSE est de créer un ensemble de normes et de jurisprudence unifié.

Au cours de l'année écoulée, les travaux du CEDS ont porté sur des sujets tels que la pollution de l'air par les sociétés minières, et l'avancée la plus importante a été la reconnaissance du « droit à la protection de la santé » en vertu de l'article 11 de la CSE. Cependant, le droit à un environnement sain n'a pas été pleinement intégré dans le système de réclamations, ce qui crée une lacune. Les États sont tenus d'appliquer le principe de précaution à la protection de l'environnement.

Mme NOLAN insiste sur la nécessité que la Stratégie couvre tout l'éventail des droits humains et de la jurisprudence, en particulier dans la mesure où la CSE prévoit une protection étendue des droits des jeunes, ce qui est unique en Europe. Elle fait observer que la question énergétique ne figure pas dans le projet de Stratégie, malgré son rôle central dans le changement climatique et la crise

du coût de la vie. Les rapports soulignent la nécessité de réduire les charges financières qui pèsent sur les groupes vulnérables, et mettent en avant l'équité intergénérationnelle.

Deux arguments sont présentés en faveur de l'intégration de la CSE dans la Stratégie : il s'agit du meilleur instrument à l'échelle du Conseil de l'Europe pour traiter les questions environnementales ; de plus, son solide régime de responsabilité dépasse le simple cadre des litiges en matière de climat. La CSE a montré qu'elle permettait de relever les défis sociaux contemporains et qu'elle jouait un rôle essentiel pour garantir la non-discrimination dans des domaines tels que la situation socio-économique et la localisation géographique. La Présidente du CEDS conclut en affirmant la volonté du Comité de poursuivre les discussions et la collaboration autour du projet de Stratégie.

La présentation de Mme NOLAN est suivie d'échanges avec les États membres, qui font ressortir que l'intégration de la CSE dans la Stratégie doit se faire en tenant compte des États qui ne l'ont pas ratifiée.

#### 7. ÉCHANGE DE VUES AVEC M. TOMÁŠ BOČEK, VICE-GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. Tomáš BOČEK informe le GME des activités de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) et de la façon dont la CEB traite les dimensions sociales de la triple crise planétaire (changement climatique, pollution et perte de biodiversité). En tant que banque multilatérale de développement à vocation sociale, la CEB a fait évoluer son approche pour se concentrer sur les questions environnementales et sociales, dans le but de protéger les droits humains et de favoriser la cohésion sociale dans toute l'Europe.

En 2023, la CEB a intégré le changement climatique dans son cadre stratégique, qui finance les projets sociaux visant à renforcer la résilience climatique. La CEB cible des secteurs tels que l'égalité de genre, l'action climatique et la transformation numérique. Environ 60 % des projets qu'elle a menés en 2024 prévoient des mesures d'atténuation du changement climatique ou d'adaptation à ce changement.

La Banque utilise un « prisme de vulnérabilité » afin de soutenir en priorité les populations les plus touchées, par exemple en finançant des dispositifs de protection contre les crues, et de protéger les communautés marginalisées. La CEB aligne également ses opérations sur l'Accord de Paris, en veillant à ce que ses projets favorisent à la fois la durabilité environnementale et l'inclusion sociale.

La CEB soutient une transition juste vers une économie verte, en finançant des projets qui réduisent les risques liés au climat tout en favorisant l'équité sociale. Il est en effet nécessaire d'adopter des solutions équitables et inclusives : une économie durable ne doit laisser personne de côté. La CEB se déclare prête à soutenir les travaux du GME visant à lutter contre la triple crise planétaire grâce à son expertise technique et ses moyens financiers.

L'intervention de M. BOČEK est suivie d'une discussion avec les participant(e)s durant laquelle de nombreuses questions sont soulevées, notamment la question de savoir si la Stratégie pourrait bénéficier de l'expérience de la CEB.

#### 8. ÉCHANGE DE VUES AVEC DES REPRÉSENTANTES D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES

##### **Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (OHCHR)**

Mme Nela CERNOTA (Chargée de mission adjointe en droits de l'homme) formule des commentaires généraux sur le projet de Stratégie. Elle insiste, entre autres, sur la nécessité de placer les droits humains au cœur des préoccupations, de se concentrer davantage sur l'égalité de genre et l'intersectionnalité, de considérer les entreprises comme garantes de la protection de l'environnement et des droits humains et d'intégrer clairement le droit à un environnement sain dans la Stratégie. Les solutions fondées sur la nature doivent être mises en œuvre avec beaucoup de prudence pour éviter

d'exacerber les inégalités, et les outils de finance verte devraient respecter les droits humains, y compris l'égalité de genre.

Mme CERNOTA suggère également d'utiliser les termes « personnes et communautés en situation de vulnérabilité » au lieu de l'expression « groupes vulnérables et marginalisés », de faire participer ces personnes et communautés aux processus décisionnels et de privilégier la coopération avec d'autres organisations afin d'harmoniser les bonnes pratiques.

En outre, la section sur la transparence devrait inclure les conséquences sur les droits humains, et les protections des défenseur(e)s des droits humains en matière d'environnement devraient couvrir des menaces plus vastes, telles que la détention arbitraire et la violence.

Mme CERNOTA conclut en formulant des suggestions pour le plan d'action : les actions devraient être énumérées sous chaque priorité pour une plus grande responsabilisation et un meilleur suivi des progrès accomplis, et les droits humains devraient être intégrés à toutes les actions.

### **Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)**

Mme Agnès MICHELOT (membre du Comité directeur de la CMDE) souligne le lien crucial entre la protection de la biodiversité et l'action climatique, et évoque le rôle que joue la Cour européenne des droits de l'homme dans le développement de la protection des droits humains. Elle suggère que le Conseil de l'Europe (CdE) suive l'appel de l'APCE ([APCE/Recommandation 2211\(2021\)](#)) Ancrer le droit à un environnement sain : la nécessité d'une action renforcée du Conseil de l'Europe) visant à élaborer un protocole additionnel sur le droit à un environnement sain. Ce droit, affirme-t-elle, est indispensable à la protection de l'environnement et devrait reposer sur quatre principes : devoirs envers les générations futures, principe de précaution, non-régression et droits collectifs.

Elle demande l'intégration de l'approche « une seule santé » dans la Stratégie. Conçue par l'Organisation mondiale de la Santé, « une seule santé » est une approche intégrée et fédératrice qui vise à garantir un équilibre durable et à optimiser la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes. Il est également essentiel de renforcer les indicateurs juridiques et de promouvoir les solutions fondées sur la nature conformes aux initiatives de l'UE. Enfin, il convient de protéger l'intégrité scientifique, de promouvoir la participation et de défendre les lanceurs et les lanceuses d'alerte.

### **Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)**

Mme Aiping CHEN (Assistante spéciale du Directeur principal) met en avant les discussions récentes à l'échelle mondiale sur l'urgence de lutter contre les crises étroitement liées de la pollution, du changement climatique et de la perte de biodiversité, qui affectent de manière disproportionnée les populations vulnérables et exacerbent les inégalités. Elle ajoute que la reconnaissance d'un environnement sain en tant que droit humain doit être soutenue par des protections juridiques plus fortes et qu'une action climatique efficace nécessite également une gouvernance inclusive, qui permettra à toutes les voix, notamment celles des groupes marginalisés, de se faire entendre.

Enfin, elle rappelle la nécessité de disposer de solides mécanismes de responsabilité afin que les pays respectent leurs engagements environnementaux. Mme CHEN conclut en soulignant qu'une action collective fondée sur les droits humains et l'État de droit est essentielle pour garantir un avenir durable.

## **9. AUDITION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE**

Le GME tient un échange de vues avec des représentant(e)s de la société civile. Ces représentant(e)s reconnaissent dans une large mesure l'importance d'inclure expressément le droit à un environnement propre, sain et durable dans le projet de Stratégie et d'insister sur le fait que les personnes et la nature sont liées. Le rôle majeur joué par la société civile dans la lutte contre la triple crise planétaire est également souligné, ainsi que la nécessité de développer davantage les mécanismes de participation civique et de transparence dans les dialogues avec la société civile.

Les présentations portent également sur la nécessité d'adopter une approche intégrée, d'améliorer l'accès à la justice pour les populations vulnérables et de former les professionnel(le)s du droit aux questions environnementales. Les infractions environnementales internationales, telles que le trafic d'espèces sauvages et la corruption dans ce domaine, devraient aussi être prises en considération dans le projet de Stratégie.

La nécessité d'un instrument contraignant en matière de droits humains est réitérée tout au long des interventions des ONG, et plusieurs organisations expriment leur soutien en faveur d'un protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme.

Dans l'ensemble, les représentant(e)s de la société civile se félicitent du projet de Stratégie et soulignent que le Conseil de l'Europe doit continuer de jouer un rôle clair dans l'établissement de normes tout au long de cette initiative.

Les présentations sont suivies de discussions avec les membres du GME sur la façon de mieux intégrer les recommandations et de renforcer le soutien à la société civile.

## 10. AUDITIONS AVEC DES ENFANTS ET DES JEUNES

Le Forum européen de la jeunesse, les Jeunes amis de la nature, Youth and Environment Europe, les Jeunes Verts Européens et le Conseil consultatif sur la jeunesse font une présentation. Friend Justice, qui représente les enfants, fait également une présentation ponctuée de témoignages émouvants.

Les organisations de jeunesse mettent toutes en avant le rôle central qu'elles peuvent jouer dans la promotion de la durabilité. En effet, elles insistent sur le fait qu'elles ne devraient pas être considérées uniquement comme de futures parties prenantes, mais aussi comme des citoyennes actuelles ayant un rôle majeur à jouer dans les processus décisionnels. Elles soulignent également la nécessité de mettre en place des mécanismes de responsabilité, notamment en ce qui concerne les activités des acteurs privés.

De plus, les représentant(e)s des organisations de jeunesse font part de leurs préoccupations quant aux abus juridiques auxquels font face les défenseur(e)s de l'environnement. Afin de les protéger, il est proposé de renforcer l'accès à la justice et le soutien juridique. Les campagnes de diffamation et les arrestations préventives dont font l'objet certain(e)s défenseur(e)s de l'environnement sont également mentionnées.

Autre point crucial soulevé pendant l'audition : tous les enfants devraient avoir le même droit d'être informés et, partant, l'éducation au climat devrait être davantage développée et accessible à tous. Les représentant(e)s des enfants soulignent que la crise environnementale est une crise des droits de l'enfant étant donné que le changement climatique menace les aspects les plus fondamentaux de la vie et que personne ne devrait être laissé de côté, notamment les jeunes touchés par le changement climatique, à la fois sur le plan physique et moral, d'où l'importance d'une approche fondée sur les droits humains. Les personnes en situation de handicap devraient également être davantage intégrées dans le projet de Stratégie.

Le Conseil consultatif sur la jeunesse du Conseil de l'Europe explique qu'il travaille très activement sur les questions environnementales. Il s'agit en effet d'une priorité absolue pour les jeunes. Les représentant(e)s de la jeunesse déclarent avoir un avis globalement positif sur le projet de Stratégie, dans la mesure où il repose sur la Déclaration de Reykjavik. Cependant, il est nécessaire que la Stratégie adopte une approche fondée sur les droits. Enfin, bien qu'il ait été demandé de formuler le texte dans un langage plus spécifique aux jeunes, il ne doit pas pour autant exclure les autres groupes.

Les auditions sont suivies de discussions avec le GME sur la manière de concrétiser ces préoccupations. Les ONG environnementales expriment leur soutien en faveur des propositions des organisations représentant les jeunes et les enfants.

La Présidente du GME remercie l'ensemble des représentant(e)s de la société civile, des organisations de jeunesse et des organisations internationales, ainsi que les représentant(e)s du Congrès, du CEDS et de la CEB pour leurs interventions et souligne la qualité de ces échanges de vues. Elle indique que le GME tiendra compte de ces contributions dans ses prochains travaux.

#### 11. IDENTIFICATION DES DÉFIS DE LA TRIPLE CRISE PLANÉTAIRE : POLLUTION, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PERTE DE BIODIVERSITÉ, POUR LES DROITS HUMAINS, LA DÉMOCRATIE ET L'ÉTAT DE DROIT DANS LES ÉTATS MEMBRES : EXAMEN INITIAL DES CONTRIBUTIONS ÉCRITES REÇUES

Le Secrétariat informe le GME du contenu des contributions écrites reçues. Il ressort de l'examen de ces contributions que la triple crise planétaire constitue une menace systématique pour les droits humains, l'État de droit et la démocratie. Par conséquent, le Conseil de l'Europe a clairement un rôle à jouer pour lutter contre ces défis interconnectés.

Au total, 21 contributions ont été reçues de la part des membres, des participant(e)s et des observateurs et observatrices. Il est rappelé qu'il est très important pour le CdE de tirer profit de ses atouts historiques pour avoir une vue d'ensemble des problèmes rencontrés. Le Secrétariat rappelle aussi que le CdE coopère depuis longtemps avec d'autres organisations internationales et d'autres AME et qu'il convient d'encourager et de renforcer ces synergies.

Les États membres soulignent l'importance de ne pas dupliquer ce qui est déjà fait dans le cadre d'autres instruments et d'autres instances internationales, et la nécessité de se concentrer sur les domaines dans lesquels le CdE a un avantage comparatif.

La représentante de la Conférence des OING demande une nouvelle fois que le droit à un environnement sain, propre et durable soit inclus dans le projet de Stratégie.

#### 12. ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR L'ENVIRONNEMENT

Les participant(e)s au GME examinent le texte du projet de Stratégie sur l'environnement. Des observations générales sont formulées au sujet du projet et des points spécifiques de la version actuelle ([GME \(2024\)10](#)) sont commentés.

Les membres du GME conviennent de la nécessité d'éviter les redondances avec d'autres conventions et instruments internationaux. En effet, il est rappelé que le Conseil de l'Europe est compétent en matière de droits humains, de démocratie et d'État de droit, et qu'il convient de se concentrer sur ces domaines et sur les infrastructures existantes. Il ressort également des discussions que le texte du projet de Stratégie gagnerait à être plus spécifique, plus cohérent et plus court. En effet, les membres du GME demandent plus de clarté, notamment en ce qui concerne les destinataires et le calendrier de la Stratégie.

En outre, les membres du GME expriment la nécessité que le plan d'action et la Stratégie respectent le texte de la déclaration de Reykjavik.

Le GME souligne également la nécessité d'employer le langage convenu à l'échelle internationale lors de la conférence de Kunming-Montréal ou utilisé dans la Convention sur la biodiversité biologique et les autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME).

Le GME considère également que la notion de « partie prenante » au paragraphe 6 du projet de Stratégie devrait être précisée. Si certaines personnes plaident en faveur d'une approche plus étroite du terme « partie prenante », d'autres recommandent une approche plus large.

De plus, la référence à la Convention d'Aarhus est longuement débattue, de nombreux observateurs estiment qu'elle devrait figurer dans la Stratégie tandis que certains États membres émettent des réserves dans la mesure où ils ne sont pas tous parties à la Convention.

Dans une large mesure, les observateurs conviennent de mieux mettre en évidence les liens entre les droits humains et l'environnement dans le cadre d'une approche fondée sur les droits. Ils réitèrent leur appel à intégrer le droit à un environnement sain dans la Stratégie. Les organisations de jeunesse rappellent également au GME leurs principales demandes, notamment l'utilisation d'un langage spécifique à la jeunesse et la possibilité pour elle de jouer un plus grand rôle dans les processus décisionnels.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), soutenue par plusieurs membres du GME, estime que le Plan d'Action devrait être mis en conformité avec la Stratégie plutôt qu'avec le Programme et Budget du Conseil de l'Europe, étant donné que certains objectifs, tels que les entreprises et les droits humains, ne figurent pas dans le Plan d'Action. En outre, l'APCE ajoute que le Plan d'Action devrait prévoir les réalisations concrètes, les méthodes et les résultats escomptés pour atteindre les objectifs stratégiques.

### 13. ÉLECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Le GME est informé que sa Vice-Présidente, Mme Nino LATSABIDZE (Géorgie), quitte le Bureau du GME car elle est détachée au Secrétariat du GME. Le GME élit Mme Ruzanna GRIGORYAN (Arménie) en tant que nouveau membre du Bureau conformément à la Résolution [CM/Res\(2021\)3](#). Mme Charlotte BLONDEL (France) est élue Vice-Présidente du Bureau.

La nouvelle composition du Bureau est la suivante :

- Mme Maria DIAMANTOPOULOU, Présidente
- Mme Charlotte BLONDEL, Vice-Présidente
- Mme Michelle DUIN, Mme Ruzanna GRIGORYAN et Mme Ágnes Anna GÁBOR-HOSSZÚ, membres du Bureau.

### 14. NOMINATION D'UN·E RAPPORTEUR·E POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE

Le GME élit Mme Michelle DUIN en tant que rapporteure pour l'égalité de genre.

### 15. QUESTIONS DIVERSES

Pas d'autres questions.

### 16. PROJET D'ORDRE DU JOUR PRELIMINAIRE, DATE ET LIEU DE LA 3<sup>e</sup> RÉUNION

Le GME adopte l'avant-projet d'ordre du jour de sa 3<sup>e</sup> réunion, qui se tiendra à Strasbourg, du 11 au 13 février 2025, tel qu'il figure à l'Annexe III.

### 17. ADOPTION DU RAPPORT ABRÉGÉ

Le GME adopte le rapport abrégé de cette 2<sup>e</sup> réunion tel qu'il figure à l'Annexe IV.

## ANNEXE I

ORDRE DU JOUR DE LA 2<sup>ème</sup> REUNION DU GME

9 – 11 décembre 2024

Conseil de l'Europe – Agora – salle G03

(ouverture à 9h30 le 9 décembre et clôture à 17h30 le 11 décembre 2024)

1. Ouverture de la réunion par la Présidente du GME
2. Adoption du rapport de la 1<sup>ère</sup> réunion du GME et de l'ordre du jour de la 2<sup>ème</sup> réunion [GME(2024)OJ2, GME(2024)OJan1prov, GME(2024)R1prov]
3. Développements relatifs au Conseil de l'Europe [PACE/Recommandation2273(2024), CM/AS(2024)Re2273-final, CM/Rec(2024)6, PACE/Recommandation2286(2024), PACE/Résolution2577(2024), GR-PBA(26/11/2024), GME(2024)13]
4. Recueil des activités du Conseil de l'Europe en matière d'environnement [GME(2024)2rev]
5. Échange de vues avec Mme Meropi-Spyridoula YDRAIOU, Rapporteur thématique sur l'Environnement et le changement climatique pour le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe
6. Échange de vues avec Mme Aoife NOLAN, Présidente du Comité européen des Droits sociaux du Conseil de l'Europe [Déclaration de Vilnius]
7. Échange de vues avec M. Tomáš BOČEK, Vice-gouverneur de la Banque de développement du Conseil de l'Europe
8. Échange de vues avec des représentant(e)s d'organisations internationales
9. Audition avec la société civile
10. Audition avec des enfants et des jeunes
11. Identification des défis de la triple crise planétaire : pollution, changement climatique et perte de biodiversité, pour les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit dans les États membres : examen initial des contributions écrites reçues [GME(2024)11]
12. Élaboration d'une Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement [GME(2024)10, GME(2024)1, GME(2024)3rev, GME(2024)4 (page 3-5)]
13. Election d'un(e) membre du Bureau [CM/Res(2021)3]
14. Nomination d'un(e) Rapporteur(e) sur l'égalité de genre [GME(2024)12]
15. Questions diverses
16. Projet d'ordre du jour préliminaire, date et lieu de la 3<sup>ème</sup> réunion [GME(2024)OJ3prov]

17. Adoption du rapport abrégé  
[GME(2024)AR2prov]

## ANNEXE II

**LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS****MEMBERS / MEMBRES**

<b>ALBANIA / ALBANIE</b>	
<b>ANDORRA / ANDORRE</b>	
<b>ARMENIA / ARMENIE</b>	<b>Ms Ruzanna GRIGORYAN</b> Head of International Cooperation Department of the Ministry of Environment of the Republic of Armenia
<b>AUSTRIA / AUTRICHE</b>	<b>Mr Matthias KRESINGER</b> Department for International Climate, Energy and Environmental Affairs Ministry for Climate Action Austria
<b>AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN</b>	<b>Ms Ruziyya MALIKOVA</b> Second Secretary, Department for Cooperation with International Human Rights Institutions, Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Azerbaijan
<b>BELGIUM / BELGIQUE</b>	<b>Ms Sophie THYS</b> Legal policy advisor International and European policy for the Flemish Department of Environmental and Spatial Development
<b>BOSNIA &amp; HERZEGOVINA / BOSNIE &amp; HERZEGOVINE</b>	
<b>BULGARIA / BULGARIE</b>	
<b>CROATIA / CROATIE</b>	
<b>CYPRUS / CHYPRE</b>	
<b>CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE</b>	<b>Dr Pavel HLAVACEK</b> Officer Department of International Relations, Ministry of Environment
<b>DENMARK / DANEMARK</b>	

<b>ESTONIA / ESTONIE</b>	<b>Ms Merike LINNAMÄGI</b> Advisor Biodiversity Conservation Department Ministry of the Climate
<b>FINLAND / FINLANDE</b>	<b>Ms Charlotta VON TROIL</b> Senior Ministerial Adviser, Legislative Affairs Ministry of the Environment Unit for International and EU Affairs
<b>FRANCE</b>	<b>Ms Charlotte BLONDEL</b> Legal Adviser at the Human Rights Sub-Directorate, Directorate of Legal Affairs, Ministry of Europe and Foreign Affairs
<b>GEORGIA / GÉORGIE</b>	<b>Ms Nino LATSABIDZE</b> Deputy Head of International Relations and European Integration Department Ministry of Environmental Protection and Agriculture of Georgia
<b>GERMANY / ALLEMAGNE</b>	<b>Mr Ralph WOLLMAN</b> Presidential offices International Academy Transformation for Environment and Sustainability at UBA (TES Academy) German Environment Agency
<b>GREECE / GRÈCE</b>	<b>Ms Maria DIAMANTOPOULOU</b> Ambassador, Head of Directorate for the Protection of Environment, Climate Change and World Politics, Ministry of Foreign Affairs,  <b>Ms Aiki GKANA,</b> Rapporteur Legal Department Public International Law Section Ministry of Foreign Affairs
<b>HUNGARY / HONGRIE</b>	<b>Dr Ágnes Anna GÁBOR-HOSSZÚ</b> Head of Unit Department of Environmental Development and Strategy Ministry of Energy
<b>ICELAND / ISLANDE</b>	<b>Ms María Erla MARELSDÓTTIR</b> Ambassador Climate Change, Ministry for Foreign Affairs of Iceland
<b>IRELAND / IRLANDE</b>	<b>Mr Andrew MALONE</b> Department of Environment, Climate and Communications
<b>ITALY / ITALIE</b>	
<b>LATVIA / LETTONIE</b>	<b>Ms Anita TOCA</b> Climate Change Counsellor, Permanent Representation of Latvia to the European Union

<b>LIECHTENSTEIN</b>	<b>Ms Katherin WOLF</b> Trainee
<b>LITHUANIA / LITUANIE</b>	<b>Ms Inga AKSAMITAUSKAITĖ,</b> Advisor of the Group of the Environment protection policy coordination at the Ministry of Environment of Lithuania
<b>LUXEMBOURG</b>	<b>Mr Tom SCHRAM</b> Head of the Directorate for European and International Affairs Ministry of Environment, Climate and Biodiversity
<b>MALTA / MALTE</b>	
<b>REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA</b>	<b>Ms Mariana COVIC</b> Head of Financial and administrative Direction, Ministry of Environment
<b>MONACO</b>	<b>Ms Margaux GIRARDIN</b> Deputy to the Permanent Representative  <b>Mr Gabriel CHABERT</b> First Secretary to the Permanent Representative
<b>MONTENEGRO</b>	<b>Mr Milos NIKOLIC</b> Director Directorate for the OSCE and the Council of Europe Ministry of Foreign Affairs of Montenegro
<b>NETHERLANDS / PAYS-BAS</b>	<b>Ms Michelle DUIN</b> Legal Officer at the International Law Division Legal Affairs Department of the Ministry of Foreign Affairs
<b>NORTH MACEDONIA / MACEDOINE DU NORD</b>	
<b>NORWAY / NORVÈGE</b>	<b>Mr Terje Birkrem HOVLAND</b> Research Coordinator Norwegian Ministry of Climate and Environment  <b>Ms Anita GHOLAMI</b> Advisor at the Permanent Mission of Norway
<b>POLAND / POLOGNE</b>	
<b>PORTUGAL / PORTUGAL</b>	<b>Ms Ana Castela RODRIGUES</b> Senior Officer, International Relations Department of the Ministry of Environment and Energy
<b>ROMANIA / ROUMANIE</b>	
<b>SAN MARINO / Saint-Marin</b>	
<b>SERBIA / SERBIE</b>	

<b>SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUE</b>	<b>Ms Andrea POLÁŠEKOVÁ</b> The Director of Legislative Affairs of the Ministry of Environment
<b>SLOVENIA / SLOVÉNIE</b>	<b>Mr Matija VIDMAR</b> Legal Counsellor
<b>SPAIN / ESPAGNE</b>	<b>Ms Sofía SANZ ESTEBANEZ</b> Senior Advisor for International Affairs
<b>SWEDEN / SUÈDE</b>	<b>Ms Gabriella MODIN</b> Legal advisor, Ministry of Climate and Enterprise
<b>SWITZERLAND / SUISSE</b>	<b>Mr Norbert BÄRLOCHER</b> Head of the Rio Conventions Section, Federal Office for the Environment (OFEV)  <b>Dr. iur. Maya BEELER-SIGRON, LL.M.</b> Jurist, International Human Rights Protection Unit (IMRS), Federal Office of Justice (OFJ)
<b>TÜRKIYE</b>	<b>MsİRde ÇETİNTÜRK GÜRTEPE</b> Head of Department Ministry of Environment, Urbanization and Climate Change  <b>Ms Şeyma UÇAR SEÇGEL</b> Expert  <b>Mr Sarp Ege ÖZPİRİNÇİ</b> Deputy to the Permanent Representative
<b>UKRAINE / UKRAINE</b>	
<b>UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI</b>	<b>Ms Isobel COOK</b> Human Rights and Environment Policy Lead, Human Rights Department FCDO, United Kingdom

**PARTICIPANTS /  
PARTICIPANTS**

**COUNCIL OF EUROPE ENTITIES /  
ENTITES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Parliamentary Assembly of the Council of Europe	<b>Ms Aurora FLORIDIA</b> Italy Member of the Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development  <b>Ms Claire DUBOIS-HAMDI</b> <b>Ms Aiste RAMANAUSKAITE</b> Committee of Social Affairs, Public Health and Sustainable Development
---	---

Congress of Local and Regional Authorities of the Council of Europe	<p><b>Ms Meropi-Spyridoula YDRAIOU</b> Greece Thematic spokesperson on Environment and climate change</p> <p><b>Ms Stéphanie POIREL</b> Head of the Department Protecting Local democracy</p> <p><b>Mr Guillaume LOISEAU</b> Co-Secretary of the Committee on the Monitoring of the implementation of the European Charter of Local Self-Government and on the respect of Human Rights and the Rule of Law</p>
European Court of Human Rights	<p><b>Ms Zoë BRYANSTON-CROSS</b> Deputy Head, Office of the President of the Court</p>
Commissioner for Human Rights of the Council of Europe	<p><b>Mr Andrzej MANCEWICZ</b> Adviser to the Commissioner</p>
Conference of INGOs of the Council of Europe	<p><b>Ms Amy JACOBSEN</b> Greenpeace International, on behalf of the INGO Conference</p> <p><b>Mr Dirk GOTZMANN</b> Civilscape, on behalf of the INGO Conference</p>
Council of Europe Development Bank	<p><b>Mr Tomáš BOČEK</b> Vice-Governor</p> <p><b>Ms Tanja FALLER</b> Director of the Technical Assessment and Monitoring Directorate</p> <p><b>Ms Christiane SCHIMECK</b> Executive Secretary of the Partial Agreement on the Council of Europe Development Bank</p>

#### COMMITTEES OF THE COUNCIL OF EUROPE ENTITIES / COMITES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Bern Convention	<p><b>Ms Merike LINNAMÄGI (also representative of Estonia)</b> Advisor Biodiversity Conservation Department Ministry of the Climate Former Chair of the Bern Convention Standing Committee</p> <p><b>Mr Jose AMENGUAL</b> Policy Advisor</p>
CDADI	<p><b>Ms Cristina MILAGRE</b> Policy Adviser to the Steering Committee on Anti-discrimination, Diversity and Inclusion (CDADI) and Administrator of the CDADI Secretariat</p>
CDPC	<p><b>Ms Eva PASTRANA</b> Head of Division of the European Committee on Crime Problems</p> <p><b>Mr Radu PANTIRU,</b> Member of the European Committee on Crime Problems</p>

	<b>Ms Maeve BUCHIGNANI</b> Trainee, European Committee on Crime Problems
CDDH	<b>Dr Nicola WENZEL, LL.M.</b> Chairperson CDDH-ENV Head of Human Rights Division Agent before the European Court of Human Rights Federal Ministry of Justice, Germany  <b>Mr David MILNER</b> Head of the Human Rights Intergovernmental Co-operation Division
CDEDU	<b>Ms Helena KRUDER</b> Trainee, Higher and Further Education, Education Department
GEC	<b>Ms Roza Bella CSÉBY</b> Project Assistant, Gender Equality Division
ECSR	<b>Ms Aoife NOLAN</b> Chair of the ECSR  <b>Ms Diana BALANESCU</b> Lawyer, Department of the European Social Charter
EUR-OPA	<b>Mr Krzysztof ZYMAN</b> Executive Secretary
Landscape Convention	<b>Mr Norbert BÄRLOCHER (also representative for Switzerland)</b> Head of the Rio Conventions Section, Federal Office for the Environment (OFEV)
Advisory Council on Youth	<b>Ms Agni GKOUTZIAMANI</b> Youth and Environment Europe – YEE on the CCJ  <b>Mr Jannis GUSTKE</b> International Young Nature Friends – IYNF on the CCJ  <b>Mr Sean CURRIE</b> Federation of Young European Greens – FYEG on CCJ  <b>Ms Clementina BARBARO</b> Head of the Youth Policy Division  <b>Ms Krystina JELINKOVA</b> Policy Officer, Youth Policy Division  <b>Ms Anna-Sophie DIEDRICH</b> Trainee, Youth Policy Division

**OBSERVER STATES TO THE COUNCIL OF EUROPE /**  
**OBSERVATEURS PERMANENTS DU CONSEIL DE L'EUROPE**

<b>CANADA</b>	
<b>HOLY SEE /</b> <b>SAINT-SIÈGE</b>	<b>Mr Nicolas BAUER</b> Représentant

<b>JAPAN / JAPON</b>	
<b>MEXICO / MEXIQUE</b>	<b>Ms Eva PIZANO CEJKA</b> Deputy to the Permanent Observer
<b>UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE</b>	

**NON-MEMBER STATES PARTIES TO THE BERN CONVENTION /**  
*ETATS NON-MEMBRES MAIS PARTIES A LA CONVENTION DE BERNE*

<b>BURKINA FASO</b>	
<b>MOROCCO / MAROC</b>	
<b>SENEGAL / SÉNÉGAL</b>	
<b>TUNISIA / TUNISIE</b>	<b>Mr Hedi CHEBILI</b> Directeur général de l'environnement et de la qualité de vie, ministère de l'Environnement

**INTERNATIONAL ORGANISATIONS /**  
*ORGANISATIONS INTERNATIONALES*

The United Nations and its agencies	OHCHR	<b>Ms Nela CERNOTA</b> Associate Human Rights Officer
	UNFCCC	<b>Ms Aiping CHEN (online)</b> Special Assistant to the Senior Director Programmes Coordination division
IUCN		<b>Ms Agnes MICHELOT</b> Professeure des universités, membre du Steering Committee WCEL IUCN

**OBSERVERS /**  
*OBSERVATEURS*

<b>Organisation</b>	<b>Nominated representative</b>
World Wide Fund for Nature	
Youth and Environment Europe	<b>Ms Emma PAGLIARUSCO</b> Advocacy Coordinator at Youth and Environment Europe.
International Young Nature Friends	
ClientEarth	<b>Ms Malgorzata KWIEDACZ-PALOSZ</b> Senior Fundamental Rights Lawyer, Just Societies
Greenpeace	<b>Mr Rodrigo ESTRADA PATIÑO</b> Acting Program Director / Directeur intérimaire des programmes Greenpeace Canada

Wild Legal	<b>Mr Vincent DELBOS</b> Membre Wild Legal, expert et magistrat honoraire
Global Initiative to End Wildlife Crime	
Wildlife Justice Commission	<b>Ms Joanna CHOBLET (online)</b> External Relations Officer
European network of national human rights institutions	
Amnesty International	<b>Ms Ann HARRISON</b> Climate Justice Researcher and Policy Advisor
International Commission of Jurists	
International Federation of Human Rights	<b>Ms Maddalena NEGLIA (online)</b> Director of the Business Human Rights and environment office
Center for International Environmental Law	<b>Mr Sebastien DUYCK</b> Senior Attorney
Global Network for Human Rights and the Environment	<b>Ms Corina HERI</b> Deputy Director for Europe
Green Rights Coalition	<b>Ms Juliette DESSAGNE</b> <b>Ms Ambre ZWETYENGA</b> Advocacy assistants

### **SPEAKERS / INTERVENANTS**

<b>Name</b>	<b>Organisation</b>
<b>Mr Callum HEDDERMAN</b> (online)	European youth forum
<b>Ms Mariama DIALLO</b>	Child Friendly Justice – European Network
<b>Mr Benjamin VAN BUNDEREN ROBBERECHTS</b>	Child Friendly Justice – European Network
<b>Ms Ioana MIHAILESCU</b> (online)	Child Friendly Justice – European Network

### **SECRETARIAT / SECRÉTARIAT**

<b>Name</b>	<b>Position</b>
<b>Mr Rafael BENITEZ</b>	Director of Social Rights, Health and Environment
<b>Mr Gianluca SILVESTRINI</b>	Secretary of the Ad hoc Multidisciplinary Group on the Environment
<b>Mr Mikaël POUTIERS</b>	Co-Secretary of the Ad hoc Multidisciplinary Group on the Environment
<b>Mr Michaël NGUYEN</b>	Administrative and Project Officer, Department on the Reykjavík process and the Environment

<b>Ms Jenny MITCALF</b>	Administrative Support Assistant, Department on the Reykjavík process and the Environment
<b>Ms Irina SPOIALA</b>	Administrative Assistant, Department on the Reykjavík process and the Environment
<b>Ms Ines CARTER</b>	Trainee, Department on the Reykjavík process and the Environment

ANNEXE III

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA 3<sup>ème</sup> REUNION DU GME

11 – 13 Février 2025

Conseil de l'Europe – Agora – Salle G03

(ouverture à 9h30 le 11 février et clôture à 17h30 le 13 février 2025)

1. Ouverture de la réunion par la Présidente du GME
2. Adoption du rapport de la 2e réunion du GME et de l'ordre du jour de la 3e réunion  
[GME(2025)OJ3prov, GME(2025)OJan3prov, GME(2024)R2prov]
3. Développements relatifs au Conseil de l'Europe
4. Elaboration d'une Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement et de son plan d'action  
[GME(2024)10]
5. Divers
6. Projet d'ordre du jour provisoire, date et lieu de la 4e réunion du GME  
[GME(2025)OJ4prov]
7. Adoption du rapport abrégé  
[GME(2025)AR3prov]

## ANNEXE IV

RAPPORT ABREGÉ DE LA 2<sup>e</sup> RÉUNION DU GME

9–11 décembre 2024

Conseil de l'Europe – Agora G03

(ouverture à 9h30 le 9 décembre et clôture à 17h30 le 11 décembre 2024)

1. Le Groupe multidisciplinaire ad hoc sur l'environnement (GME) tient sa 2<sup>e</sup> réunion à Strasbourg du 9 au 11 décembre 2024. La réunion a été présidée par Mme Maria DIAMANTOPOULOU.
2. Le GME adopte le rapport de la 1<sup>ère</sup> réunion du GME et l'ordre du jour tel qu'il apparaît à l'Annexe I. La liste des participants apparaît en Annexe II.
3. Le GME prend note des derniers développements au sein du Conseil de l'Europe, notamment l'adoption par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) de la Recommandation "Vers des stratégies du Conseil de l'Europe pour des mers et océans sains pour contrer la crise climatique", ainsi que la réponse du Comité des Ministres (CM), la Recommandation et la Résolution "Garantir le droit humain à l'alimentation", et l'adoption par le Comité des Ministres de la résolution [CM/Rec\(2024\)6](#) sur les jeunes et l'action climatique. Le GME est également informé des résultats de la 44<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la Convention de Berne tenue à Strasbourg du 2 au 6 décembre 2024 – de la 12<sup>e</sup> Conférence sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage tenue à Strasbourg les 29 et 30 octobre 2024 – de la 101<sup>e</sup> réunion du Comité directeur pour les droits de l'Homme (CDDH) tenue à Strasbourg du 26 au 29 novembre 2024, en particulier des résultats concernant la nécessité et la faisabilité d'un ou plusieurs instruments supplémentaires sur les droits de l'Homme et l'environnement – et de la 86<sup>e</sup> réunion plénière du (CDPC) à Strasbourg du 20 au 22 novembre 2024 et l'approbation du projet de Convention pour la protection de l'environnement par le droit pénal qui a été soumis au Comité des Ministres pour adoption. Le GME est également informé de la stratégie « Empreinte carbone, trajectoire carbone et du plan d'action » du Conseil de l'Europe.
4. Le GME prend note du Compendium des activités du Conseil de l'Europe sur l'environnement ([GME\(2024\)2rev](#)) et a convenu de le transmettre au Comité des Ministres conformément à son mandat.
5. Le GME prend note des réponses au questionnaire concernant les défis de la triple crise planétaire - pollution, changement climatique et perte de biodiversité - dans le cadre de la préparation de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement et a convenu de les transmettre au Comité des Ministres conformément à son mandat.
6. Dans le cadre de la préparation de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement, le GME tient un échange de vues avec Mme Meropi-Spyridoula YDRAIOU (Grèce, L, PPE/CCE), porte-parole sur l'environnement et le changement climatique pour le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, avec Mme Aoife NOLAN, présidente du Comité européen des droits sociaux du Conseil de l'Europe, et avec M. Tomáš BOČEK, vice-gouverneur de la Banque de développement du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec des représentants de diverses organisations internationales, Mme Agnes MICHELOT (UICN), Mme Nela CERNOTA (HCDH) et Mme Aiping CHEN (UNFCCC).
7. Dans le même ordre d'idées, le GME tient un échange de vues avec des représentants de la société civile et des ONG observatrices, à savoir : Mme Emma PAGLIARUSCO (Youth and Environment Europe), Mme Małgorzata KWIĘDACZ-PALOSZ (ClientEarth), M. Rodrigo ESTRADA PATIÑO (Greenpeace), M. Vincent DELBOS (Wild Legal), Ms Joanna CHOBELT (Wild Life Justice Commission), Mme Ann HARRISON (Amnesty International), M. Sébastien DUYCK (Centre pour le droit international de l'environnement), Mme Corina HERI (Réseau

mondial pour les droits de l'Homme et l'environnement), Mme Juliette DESSAGNE (Green Rights Coalition) ; et la représentante de la Conférence des Organisations internationales non-gouvernementales du Conseil de l'Europe Mme Amy JACOBSEN (Greenpeace) ; ainsi qu'avec des représentants d'organisations de jeunes et d'enfants, à savoir : Mme Mariama DIALLO, M. Benjamin VAN BUNDERN ROBBERECHTS, Mme Ioana MIHAILESCU (Réseau européen pour une justice adaptée aux enfants), M. Caillum HEDDERMAN (Forum européen de la jeunesse), Mme Agni GOUTZMANI (Youth and Environment Europe), M. Jannis GUTSKE (Friends of Nature International), et M. Sean CURRIE (Fédération des Jeunes Verts Européens).

8. Le GME examine le projet de Stratégie environnementale préliminaire ([GME\(2024\)10](#)). Le Comité accueille favorablement le projet, prend note des divers commentaires formulés par les délégations, qui ont été invitées à soumettre leurs commentaires de nature générale et leurs amendements spécifiques par écrit (suivi de modifications dans la version Word du projet de Stratégie) au Secrétariat ([GME@coe.int](mailto:GME@coe.int)) d'ici au 31 décembre 2024.
9. Le GME est informé du départ de Mme Nino LATSABIDZE du Bureau du GME et est invité à élire un nouveau membre conformément à la résolution [CM/Res\(2021\)3](#). Mme Ruzanna GRIGORYAN (Arménie) est élue membre du Bureau du GME. Mme Charlotte BLONDEL (France) est élue Vice-présidente du GME.
10. Le GME nomme Mme Michelle DUIN (Pays-Bas), membre du Bureau, en tant que rapporteur sur l'égalité entre les femmes et les hommes.
11. Le GME décide de tenir sa 3e réunion à Strasbourg du 11 au 13 février 2025 et adopte le projet d'ordre du jour préliminaire tel que présenté à l'Annexe III.
12. Le GME adopte le présent rapport abrégé.